

## **Conseil municipal du 21 septembre 2018**

### **Réduire les zones d'extension urbaine pour pouvoir se développer...**

Comme il l'avait déjà fait au début de l'été, le Conseil Municipal a longuement débattu de la suppression dans son PLU de zones potentiellement urbanisables. Plus précisément, il s'agit de renoncer à plusieurs zones d'extension urbaine pour pouvoir réaliser en cœur de village le projet de quartier souhaité par la municipalité et répondre ainsi aux exigences du Syndicat mixte du SCoTAM d'un développement maîtrisé de l'urbanisation.

Au terme d'un débat très argumenté, les élus ont acté la suppression ou la réduction de taille dans chacun des quatre villages de zones urbaines ou à urbaniser. Une modification du PLU est engagée.

Le Conseil municipal a nommé Mme Danièle Schneider en qualité de coordonnateur communal.

La municipalité a enregistré de nombreuses demandes de subvention des associations mais la majorité d'entre elles n'ayant pas été suffisamment étayées, le conseil a décidé de sursoir au vote de ce point.

Devant le caractère très accidentogène de la RD 603 entre Metz et Saint-Avold et en particulier du carrefour de Puche au droit de la RD 7 (axe Pange – Vigy), le Conseil municipal demande à Monsieur le Président du conseil départemental de programmer au plus vite ce carrefour parmi les aménagements prioritaires retenus pour la voirie départementale.

Le Conseil municipal apporte son soutien à l'association Alsace – Moselle pour une garantie constitutionnelle du droit local alsacien-mosellan.

Les travaux de pré-raccordement à la fibre sont en cours. Reste désormais à procéder à la réalisation du raccordement par le fournisseur d'accès internet. Deux réunions de lancement commercial sont organisées à la salle du foyer socio culturel de Servigny-lès-Sainte-Barbe le vendredi 5 Octobre de 14h à 19h et le samedi 6 Octobre de 9h à 13h.

***Légende Photo. Un giratoire au carrefour de Puche comme au Petit Marais ?***